Ville de Zuydcoote

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL

Note de Synthèse

16 Juin 2025

I- Informations diverses

Madame le Maire : « Bonsoir à tous, Je vous remercie de votre présence à ce 2nd conseil municipal de l'année.

Toutefois, avant de débuter par la désignation du secrétaire de séance, je souhaite faire un point d'informations diverses.

Tout d'abord, je tenais à vous informer du recrutement de Madame Liza GERVOIS, sur le poste d'agent administratif polyvalent, qui prend la suite d'Alice sur le volet communication et gestion réglementaire des arrêtés.

Je vous informe également que le permis de la Ferme Nord a été délivré le 17 avril dernier et que la première phase des travaux devrait débuter avant la fin d'année.
Et je ne peux pas vous évoquer la Ferme Nord, sans parler du projet Grand Site qui lui aussi se concrétise….
(Explications par Madame le Maire).

Je laisse maintenant la parole à Johnny pour faire un point sur les travaux. »

Johnny DECOSTER : « Merci Madame le Maire.
Je tenais à revenir sur l'organisation des services techniques.
En effet, il est important que je puisse vous informer que des entretiens pour le recrutement d'un nouvel agent technique pour prendre la suite de Michaël se dérouleront vendredi prochain.
Ensuite, nous avons reçu une demande de mutation de Jérémy LEMARECHAL qui devrait quitter nos effectifs à la mi-septembre afin de prendre la responsabilité de l'équipe technique de la commune de Zegerscappel.
Nous procéderons à un nouveau recrutement afin de prendre la suite de Jérémy.

Le projet d'équipement communal avance également, nous avons rencontré les enseignantes le 16 mai dernier afin de leur présenter le projet d'équipement communal et d'échanger avec elles.
Cette réunion a été très productive et a permis de mettre en lumière un certain nombre d'interrogations. »

Madame le Maire : « Merci Johnny.
Je vous propose de laisser maintenant la parole à Pascale pour quelle nous fasse un point concernant les évènements. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.
Je souhaite débuter ce point d'information en vous indiquant que la visite de Lille de vendredi dernier s'est très bien déroulée. En effet, les élèves, et leur enseignante, ont eu le plaisir de visiter le Conseil Départemental et le Conseil Régional ainsi que le Palais des Beaux-Arts et la belle ville de Lille.

Je profite également de cette occasion pour saluer les nombreuses manifestations qui ont égayé le printemps.
En effet, entre l'inauguration d'Aldi le 8 avril, les fêtes de Pâques à l'école et l'IEM, la réunion des nouveaux arrivants ainsi que la journée chargée du 24 Mai dernier durant laquelle se sont déroulées 3 manifestations à savoir les Boucles Zuydcootoises, l'inhumation d'un tirailleur marocain à la nécropole en présence de la ministre déléguée ainsi que l'inauguration du monument de la plage, le printemps a été chargé en manifestation.
Ces manifestations vont se poursuivre les prochaines semaines avec la kermesse de l'école le 28 juin, week-end en scène le 12 juillet ainsi que le Karaoké « La Cabane des chanteurs » et la baignade à l'ancienne les samedi 13 et dimanche 14 juillet, sans oublier les brocantes de l'été. »

Madame le Maire : « Merci Pascale.
Je laisse maintenant la parole à Bruno PRUVOST pour nous faire un point sur les sujets en lien avec sa délégation. »

Bruno PRUVOST : « Merci Madame le Maire.
En ce qui me concerne, j'attire votre attention sur le fait que le chemin des dunes a été temporairement fermé à la circulation des engins à moteur par l'implantation de bacs à fleurs.
Cette fermeture a valeur d'expérimentation et de mise en sécurité des usagers durant l'été considérant le nombre important de cyclistes et de promeneurs sur la véloroute durant cette période.
En tout cas, pour l'instant, nous avons d'excellents retours à ce sujet. »

Madame le Maire : « Merci Bruno.
Je vais laisser Béatrice vous présenter les actualités en lien avec le CCAS. »

Béatrice LEMPEREUR : « Merci Madame le Maire.
Il m'apparaît important de vous préciser que l'attribution des logements du béguinage se poursuivent. Nous travaillons toujours en partenariat avec le bailleur pour porter des dossiers de résidents Zuydcootois.
En outre, les travaux pour les 24 logements sociaux portés par Habitat Hauts de France démarreront avant l'été pour une livraison attendue dans le courant du 2ème semestre 2026. »

Madame le Maire : «°Merci Béatrice.
Je vous propose de laisser la parole à Bruno DIMPRE pour vous en dire un peu plus sur l'exécution des finances. »

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire.

Recettes de fonctionnement

Chap.	Intitulé	CA 2024	BP 2025	bilan au 16 JUIN	% RECETTE/BP	ETAT à ce jour
013	Atténuation des charges	36 174,37 €	0,00 €	25 455,13 €	#DIV/0!	#REF!
70	Produits de gestion courantes	64 969,01 €	59 470,00 €	12 424,71 €	20,89%	-20,77%
73	Impôts et taxes	1 273 880,66 €	1 267 584,00 €	486 431,74 €	38,37%	-3,29%
74	Dotations et participations	119 938,97 €	106 300,00 €	38 749,00 €	36,45%	-5,21%
75	Autres produits	40 633,28 €	22 500,00 €	13 010,82 €	57,83%	16,17%
76	Produits financiers	0,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00%	-41,66%
	TOTAL DES RECETTES	1 535 596,29 €	1 455 869,00 €	576 071,40 €	39,57%	-2,09%

Chap	Intitulé	CA 2024	BP 2025	bilan au 16 juin	fonds utilisés %	ECONOMIE / BP %
011	Charges à caractère générale	**487 033,84 €**	**549 277,90 €**	**198 206,01 €**	**36,08%**	5,58%
012	Charges de personnel	**557 858,16 €**	**559 250,00 €**	**230 753,48 €**	**41,26%**	0,40%
014	Atténuation de produit	**114 452,97 €**	**80 000,00 €**	**370,53 €**	**0,46%**	41,20%
65	Autres charges de gestion courantes	**133 832,07 €**	**136 126,78 €**	**82 635,23 €**	**60,70%**	-19,04%
	TOTAL DES DEPENSES	**1 293 177,04 €**	**1 324 654,68 €**	**511 965,25 €**	**38,65%**	**3,01%**

Madame le Maire : « °Merci Bruno pour cette présentation.
Je propose maintenant de désigner Johnny DECOSTER, secrétaire de séance. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Appel de Monsieur Johnny DECOSTER

Madame le Maire : « L'appel étant terminé et le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer la séance ».

II- Délibérations

*1. **Approbation du procès - verbal de la séance du 4 avril 2025***

Madame le Maire : « Visiblement celui-ci a eu du mal à être intégré sur le lien One Drive. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

2. **Finances – Admission en non-valeurs**

Madame le Maire : « Comme je vous l'ai déjà précisé par le passé, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable. La non-valeur n'éteint pas la créance vis-à-vis du débiteur. Elle relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne décharge pas le comptable, le juge des comptes pouvant estimer que des possibilités de recouvrement subsistent. Inversement, le refus de la collectivité d'admettre en non-valeur ne peut empêcher le juge des comptes de décharger la responsabilité du comptable.
Je laisse le soin à Bruno de présenter cette délibération. »

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire.
Il existe 2 causes justifiant la demande d'admission en non-valeur par le comptable public :
- L'admission en non-valeur, lorsque malgré les poursuites engagées par le comptable, les créances ne peuvent être recouvrées. Les créances sont alors inscrites au compte 6541 et sont appelées créances irrécouvrables,
- L'admission en non-valeur lorsque les créances ont été annulées par décision d'une juridiction qui s'impose à la collectivité, par exemple celles de la Banque de France. Les créances sont alors inscrites au compte 6542 et sont appelées créances éteintes.

Concernant le cas qui nous intéresse, il s'agit des titres 89 de 2020, 207 de 2021, 202 de 2022 ainsi que 84 et 181 pour 2023 pour un montant total de 1 144,85€, créances irrecouvrables faute de pouvoir engager les poursuites nécessaires.
Considérant que le titre 202 de 2022 est pour l'enterrement d'une personne indigente et que les autres sont liées à des noms paiements de cantine, centre aéré ou taxe locale sur la publicité extérieure, je vous propose de refuser l'admission en non-valeur et d'inviter le comptable à poursuivre plus en avant la récupération des créances.

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

3. **Vie associative – Octroi de subventions aux associations – Le Longe Zuydcoote**

Madame le Maire : « Pour rappel, l'année 2023 a été l'occasion d'une refonte de notre dossier de demande de subvention. Du reste, les associations peuvent dorénavant nous demander des subventions exceptionnelles tout au long de l'année afin d'éviter les insuffisances de trésorerie et paraît aux oublis. »
Je vous propose de laisser Pascale DESFRENNES vous présenter cette délibération. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.
Comme vous l'avez précisé, nous nouvelle organisation nous permet de verser des subventions tout au long de l'année et plus exclusivement en début d'année. A ce titre, et suite à un oubli de transmission d'un dossier de demande par le Longe Zuydcoote en début d'année, mais à sa réception il y a quelques semaines, je vous propose de fixer le montant de leur subvention 2025 à 150€. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Abstention de Fabrice POCHOLLE au titre de sa participation au bureau de l'association.

4. **Jeunesse – Fixation de la participation communale aux séjours ados – Actualisation des séjours**

Madame le Maire : « Avant de laisser Pascale vous présenter la prochaine délibération, je souhaite simplement préciser que les séjours ados ont, cette année encore, rencontré un franc succès. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.
En effet, nous avons eu de nombreux inscrits et à 10 jours près, nous avons complété notre quota de jours de séjours accordés en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale.
Il est toutefois important de préciser que nous avons été victime de l'annulation d'un séjour, en l'occurrence le séjour « Sous le soleil Catalan » que nous vous proposons de remplacer par le séjour « Viva España ». Ce nouveau séjour se déroulera se déroulera du 6 juillet au 19 Juillet pour un montant total de 1060€ réparti de la manière suivante : participation communale à hauteur de 790€ et la participation familiale à hauteur de 270€. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

5. **Ressources Humaines – Mise en œuvre des heures supplémentaires et complémentaires**

Madame le Maire : « Les heures complémentaires et les heures supplémentaires sont des heures effectuées à la demande expresse du supérieur hiérarchique ou de l'autorité territoriale pour le secrétaire général de mairie.
Ces heures n'ont pas vocation à se répéter indéfiniment : elles doivent rester ponctuelles, exceptionnelles.
Les heures complémentaires sont les heures faites par les agents à temps non complet, jusqu'à hauteur d'un temps complet : seuls les agents à temps non complet peuvent faire des heures complémentaires.
Au-delà de la 35ème heure, il s'agit d'heures supplémentaires.
Les heures complémentaires peuvent être effectuées, à la demande du supérieur hiérarchique/autorité territoriale, par des agents de catégorie A, B ou C.
Les heures supplémentaires ne peuvent être effectuées, à la demande du supérieur hiérarchique/autorité territoriale, que par des agents de catégorie B ou C : les agents de catégorie A sont exclus du bénéfice des heures supplémentaires.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne peut excéder 25 heures par mois.
Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne peut excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures (exemple pour un agent à 80 % : 25 h x 80 % = 20 h maximum).

La compensation des heures supplémentaires doit préférentiellement être réalisée sous la forme d'un repos compensateur ; à défaut, elle donne lieu à indemnisation dans les conditions suivantes :
- la rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes,
- l'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit, et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Je vous propose donc d'instaurer les heures supplémentaires, d'autoriser leur paiement et de valider la compensation prévue dans la délibération transmise. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Vanessa FINANCE : « Auparavant comment cela se passait ? Les agents ne pouvaient pas faire d'heures supplémentaires ? »
Madame le Maire : « Si mais nous ne les payions pas, l'objectif c'est de maintenant pouvoir les rémunérer afin de faciliter l'organisation en interne. »

6. **Relations intercommunales – Diagnostics d'économies d'eau**

Madame le Maire : « Avant de laisser la parole à Bruno PRUVOST, je tenais à préciser que la consommation en eau potable des bâtiments publics communautaires et des 17 communes du territoire s'élève en moyenne à 530 000 m3 par an. A celle-ci, s'ajoutent des usages de l'eau liés aux missions des services techniques (arrosage des espaces verts et terrains sportifs, propreté urbaine, etc). Nos collectivités sont par l'usage de leur patrimoine et l'exécution des compétences de grands consommateurs d'eau potable et se doivent par conséquent d'étudier les économies réalisables.
La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) s'est engagée dans une démarche de sobriété en eau et pour faciliter et impulser ces économies d'eau, elle s'est dotée d'un marché ayant pour objet la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les bâtiments publics et l'établissement de recommandations pour réduire l'usage de l'eau, voire proposer des usages d'eaux non-conventionnelles. Elle doit permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 10 % du Plan Eau lancé par le Gouvernement.

Je vous propose de laisser Bruno PRUVOST vous présenter la prochaine délibération »

Bruno PRUVOST : « Merci Madame le Maire.
La CUD a proposé aux communes de rejoindre cette démarche et de réaliser des économies d'échelles en recourant à un prestataire unique. Afin de lancer la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les communes, la CUD prendra en charge le diagnostic de 3 bâtiments par commune et les frais supportés pour la supervision, la gestion administrative et financière du marché public, ainsi que la réalisation des démarches auprès de l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Les communes pourront demander la réalisation de diagnostics complémentaires de bâtiments et usages pendant la durée du marché et de la convention, à savoir 3 ans.
Les diagnostics sont subventionnables sur demande auprès de l'Agence de l'eau Artois Picardie (AEAP). Cependant, seuls les dossiers dépassant le seuil de 10 000 Euros TTC de dépenses sont recevables. La CUD propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce marché de diagnostics et d'études d'économie en eau et ainsi atteindre le seuil plancher de financement de l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Un projet de convention de coopération et de partenariat financier annexé, prévoit les engagements des parties, les conditions financières et le remboursement par les communes, sur présentation d'un récapitulatif, des dépenses avancées par la CUD par poste et après soustraction des subventions obtenues par la CUD pour ces prestations.
Ainsi, afin de permettre la réalisation d'actions de sobriété de l'eau à l'échelle du territoire, il vous est proposé la mise en place de cette démarche »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

7. Relations intercommunales – Présentation du rapport du service assainissement

Madame le Maire : « Je vous sais tous très impatients d'écouter Johnny nous présenter ce rapport, cependant, cette année, pour que ce ne soit pas trop long, je vous propose qu'il ne nous présente que les chiffres clefs. »

Johnny DECOSTER : « Merci Madame le Maire.
Je souhaiterai simplement vous présenter quelques chiffres clés :

- Le taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées est de 99,9% soit 191 965 habitants desservis par des réseaux collectifs tandis que le linéaire d'assainissement est de 1253 Km sur la CUD.
- 10 stations d'épuration sur l'ensemble du territoire pouvant couvrir la production de 319 900 habitants et 13 forages pour couvrir les besoins en eau du territoire,
- 5,97€ TTC / m^3 c'est le prix total au 1er janvier 2024 du service eau et assainissement.

Je vous propose de prendre acte de la présentation du rapport. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

8. Relations intercommunales – Transfert de compétence – Centre de Santé

Madame le Maire : « La Loi 3DS du 21 février 2022 a ouvert la possibilité d'un transfert de compétences pour les seules communes qui le souhaitent, notamment en vue de territorialiser l'action de l'intercommunalité dans son exercice. C'est sur cette base que, la CUD souhaite investir la compétence « Création et Gestion d'un centre de santé », auprès de l'ensemble des communes volontaires.
A ce titre, il apparaît important de préciser que la création d'un centre de santé est constituve du salariat de médecins ce qui n'est pas pertinent considérant la taille et les finances de la commune de Zuydcoote.

Je vous propose donc de transférer cette délibération à la CUD. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Madame le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé je vous propose de passer aux questions de l'opposition »

1- Suite à de nombreuses questions de zuydcootois, nous aimerions connaître les conditions d'accès aux images des caméras de vidéo protection sur la commune: qui y a accès, combien de temps les images sont-elles enregistrées, quand sont-elles consultées ?

Madame le Maire : « Seules 3 personnes sont en droit de consulter les 27 caméras de la commune : Vincent, Johnny et moi-même.
Ces consultations interviennent a posteriori sur réquisition des forces de l'ordre.
Les images sont conservées 1 mois. »

2- A-t-on des nouvelles de la CUD concernant la mise en place de ganivelles sur la plage ? (les dernières étant ensevelies, certaines personnes n'hésitent pas s'installer plus haut sur les dunes.)

Madame le Maire : « C'est le département biodiversité de la CUD qui prend en charge cette compétence, nous avons sollicité plusieurs l'implantation d'une seconde rangée et nous ne lâcherons pas. »

3- Quand va débuter le chantier de la ferme Nord ?

Madame le Maire : Nous avons répondu à cette question en préambule de séance. »

4- Le contrat avec l'Hôpital maritime concernant la restauration scolaire se termine en fin d'année, où en est-on sur ce dossier: l'appel d'offre est-il déjà rédigé ? Si oui qui a été consulté et qui y a participé, et peut-on y avoir accès ? Si non, comment comptez vous associer les usagers ?

Madame le Maire : « L'appel d'offre pour le renouvellement de la prestation de livraison des repas de la cantine est en cours de rédaction. A ce titre, Pascale et Delphine ont rencontré les parents d'élèves afin d'échanger sur le sujet et connaître leur ressenti.
Considérant que la publication n'a pas eu lieu, le code de la commande publique m'interdit de divulguer les informations contenues mais nous ne manquerons pas de vous indiquer quand la publication aura lieu. »

Séance levée à 19h45.